



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

Paris, le 13 mars 2008

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

Depuis quelques semaines, des informations erronées sont diffusées par différents médias concernant un dispositif de prime mis en place au sein du corps de conception et de direction de la police nationale (corps des commissaires de police).

Ces informations notamment par le syndicat Alliance (représentatif au sein du corps d'encadrement et d'application) portent sur la mise en place de la « contractualisation » qui instaure un dispositif de primes supplémentaires au bénéfice des commissaires de police en poste à la tête de services référencés comme particulièrement difficiles (50 postes sur plus de 1750). Ces propos laissent entendre que certains de ces commissaires auraient bénéficié de primes supplémentaires au cours de l'année 2007, atteignant 23 000 euros.

Le SICP tient tout d'abord à clarifier le contenu du dispositif indemnitaire de la contractualisation. Il permet à nos collègues de bénéficier d'un surplus de traitement d'environ 150 euros mensuels et d'une prime annuelle dépendant du niveau de réalisation d'objectifs de service d'un montant moyen de 3200 euros.

Le SICP dénonce les informations à caractère mensonger, quant aux montants en cause, générant un climat malsain entre les chefs de service concernés et leurs collaborateurs à qui d'aucuns essayent de faire croire que le commissaire « s'engraisse » sur leur dos.

Notre organisation syndicale rappelle que ce dispositif indemnitaire novateur a pour vocation à valoriser des postes particulièrement difficiles nécessitant un engagement et une disponibilité hors normes.

Si nous estimons que le montant de cette « prime », volontairement attractif, est mérité, il est pour autant très éloigné des 23 000 euros annoncés dans un flash AFP, une émission télévisée diffusée sur FR3 et dans l'hebdomadaire Marianne.

Le SICP s'interroge enfin sur l'objectif recherché par les auteurs de ces affirmations mensongères qui se situent dans un contexte de négociations syndicales liées à la création d'un dispositif de fidélisation au bénéfice du corps d'encadrement et d'application (Corps des Gardiens de la Paix).

**Le Bureau National**

Syndicat Indépendant des Commissaires de Police  
59 rue de Clignancourt 75018 PARIS